



Délibération N° 2021-066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Hugues MARTIN

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Absents : Michel MANISCALCO, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES COMMUNES DU VAR SINISTREES À LA SUITE DE L'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier en date du 20 août 2021 de l'Association des Maires du Var concernant une demande de soutien financier afin d'aider les communes varoises sinistrées par l'incendie du mois d'août 2021.

Monsieur le Maire rappelle que lors des intempéries du 15 juin 2010 notre commune avait bénéficié de soutiens financiers notamment de l'Association des Maires du Var.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1 000 € à l'Association des Maires du Var afin de soutenir les collectivités territoriales les plus sinistrées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la somme de 1 000 € à l'Association des Maires du Var,

PRECISE que les crédits seront ouverts en Décision Modificative n°1 du budget communal exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

